



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRÉ
SÉANCE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**

N° 2024-39

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 20 septembre 2024

Date d’Affichage : 20 septembre 2024

PRÉSENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENT EXCUSÉ : Yoane MARTINIÈRE donne son pouvoir à Alexandre FRESNEAU

SECRÉTAIRE : Florence GUILLEMOTO

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : Rapport d’activité 2023 de la Communauté d’Agglomération de Grand Châtellerault

Chaque année le président de la communauté d’agglomération transmet un rapport d’activité à chaque maire de l’exercice écoulé. Celui-ci fait l’objet d’une communication en conseil municipal.

* * * * *

VU l’article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité d’informer les élus municipaux sur le fonctionnement de la communauté d’agglomération,

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d’activité 2023 de la communauté d’agglomération de Grand Châtellerault

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 30 septembre 2024



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20240930-2024_39-DE
Reçu le 01/10/2024
Publié le 01/10/2024